

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2022 – 20 h

ETAIENT PRESENTS : Emmanuel GINET – Président

Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY.

Absents excusés : Laurent BORDEL procuration à ➔ Marie-José TRAINA
Evelyne SUBIT procuration à ➔ Julien DOMBES
Viviane VAUDRAY procuration à ➔ Emmanuel GINET

Absent : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-José TRAINA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme Viviane VAUDRAY et M. Laurent BOREL arriveront en retard à la séance, et qu'ils donnent procuration jusqu'à leur arrivée à M. Emmanuel GINET pour Mme Viviane Vaudray et à Mme Marie-Jo TRAINA pour M. Laurent BORDEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de séance du 20 mai 2022
- Demandes de subventions auprès du Département pour la rénovation du four du Conand et de travaux d'électricité et rénovation mur dans l'église ➔ délibérations
- Tarifs cantine ➔ délibération
- Devis lave-vaisselle cantine
- Modification du tableau des emplois permanents ➔ délibération
- Gestion technique suite à l'arrêt maladie des deux agents.
- Point sur les dossiers d'urbanisme
- Point sur travaux de la traversée du village
- Point sur le captage de Millieu suite à la réunion avec l'ENS et le Département
- Devenir du mur et des terrains de tennis
- Contrôle des extincteurs : nouveau prestataire
- Validation devis mur de l'auberge
- Contrat avec la Poste ➔ délibération
- Convention avec Enedis suite à implantation support sur parcelle communale ➔ délibération
- Demande de subvention par l'association Lhuis'Club
- Subvention exceptionnelle FNACA
- Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.
- Chasse : frais d'avocat et courrier
- Forum des associations
- Achat d'un PC portable pour le bureau des adjoints
- Incivilités aux hameaux de Rix – Le Carre
- Vols au cimetière
- Déjections canines
- Remerciements

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Devis couchettes
- Ambroisie
- Rénovation de la salle des fêtes – Présentation du devis d'étude de l'architecte
- Informations CCPA :
 - Aide à l'achat d'un composteur
 - Projet de transport à la demande
 - Maison France Service

- Information du SEIA sur avancement de l'installation de la fibre sur la commune
- Renouvellement du bail de location des parcelles situées aux Certelles Sud

I - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 20 MAI 2022

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

2-1 Délibération pour la rénovation du four du Conand

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la voute du four du Conand est en mauvais état et qu'il y a lieu de procéder à sa rénovation.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis de l'entreprise CATCEL et BERTULESSI pour un montant de 4.509.38€ et 14.440.80€ TTC.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que pour le financement de ces travaux, la commune pourra solliciter une subvention de l'ordre de 30 % du montant TTC auprès du Département, au titre du petit patrimoine local, une subvention sera également demandée à la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection du four du Conand

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 0

2-2 Délibération pour la réfection du mur de l'église et de travaux électriques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mur côté gauche à l'entrée de l'église est en mauvais état depuis quelques années, que celui-ci s'est accentué avec les travaux du Bourg et qu'il y a lieu de procéder à sa rénovation. Les spots électriques seront également restaurés.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis de l'entreprise PERONNET pour un montant de 7.188.30€ TTC et TGLEC pour un montant de 480.00€ TTC.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que pour le financement de ces travaux, la commune pourra solliciter une subvention de l'ordre de 30 % du montant TTC auprès du Département, au titre du petit patrimoine local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection du mur de l'église ainsi que les travaux d'électricité,

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 0

III - AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Délibération des tarifs de la cantine pour la rentrée 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation de 0,05 € en 2021-2022 n'avait pas été répercutée aux familles.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'entreprise SAS REPAS A DOMICILE augmente de 0,10 euros ses tarifs pour la rentrée 2022-2023 et que de ce fait il y a lieu de délibérer ou non pour la révision du tarif facturé aux parents d'élèves et aux personnels enseignants.

Le conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe pour l'année scolaire 2022-2023 le prix du repas par enfant à 5.80 € (repas et garderie)
- Fixe pour l'année scolaire 2022-2023 le prix du repas enseignant à 4.80 €

Vote : Pour : 12 - Contre : 0 Abstention : 0

Le reste à charge pour la commune est actuellement de 3,02 € par repas.

3-2 Délibération avenant règlement de la cantine 2022-2023

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire référence dans le règlement au paiement des repas de la cantine en cas d'absence prévue d'un enseignant.

Par conséquent il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au règlement de la cantine 2022-2023.

Article 5 Tarifs : Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

- Tout repas commandé est dû.
- En cas de repas non pris, le coût du service cantine est dû.